



Conseil au Parc naturel régional Oise Pays de France

Le syndicat du Parc naturel régional Oise – Pays de France est administré par un Comité syndical. Il est composé des représentants des collectivités : Conseils régionaux, départementaux et mairies.

Les collectivités territoriales qui le compose sont :

- Conseil régional des Hauts-de-France
- Conseil régional d’Ile-de-France
- Conseil départemental de l’Oise
- Conseil départemental du Val d’Oise
- Les 70 communes qui composent le Parc (45 dans l’Oise et 25 dans le Val d’Oise)

Ils se réunissent 2 à 3 fois par an pour adopter ou non les propositions faites par le Bureau.

Que fait le bureau ?

Le bureau a le rôle de préparer les travaux et les décisions à présenter à l’approbation du comité syndical. Il mobilise des fonds pour financer des projets et il travaille à partir des réflexions menées par les commissions.

Délégués titulaires

[Didier WROBLEWSKI](#)

Délégués suppléants

[Michel RAES](#)

Liens utiles

[Mieux connaître le PNR](#)

[PDF](#)